



ACHAT - VENTE - LOCATION - VIAGER - DEFISCALISATION

## HONORAIRES DE L'AGENCE au 20/11/2019

- Vente de tout bien Immobilier ancien (sauf terrains):

Au maximum 10 % TTC avec un minimum de 4800 € TTC.

- Vente de tout fond de commerce:

Au maximum 10 % TTC avec un minimum de 7 000 € TTC.

- Vente d'un terrain de construction:

Au maximum 10 % TTC avec un minimum de 4800 € TTC..

- Vente d'un terrain non constructible de loisir, verger, forêt ou autres:

Au maximum 30 % TTC avec un minimum de 4800 € TTC .

- Vente de tout bien Immobilier neuf:

Au maximum 7 % TTC à la charge du vendeur inclus dans le prix.

- Location:

Au maximum 14 % TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 800 € TTC à partager par moitié entre les parties.